

Envoyé en préfecture le 22/12/2016

Reçu en préfecture le 22/12/2016

Affiché le

SLO

Frais d'administration générale consacrés à la compétence assainissement collectif en 2015 0161215-DEL2016_179-DE

Charges de personnel (012) du budget général affectées à la compétence assainissement collectif		Nombre d'ETP total des services concernés	Part d'ETP allouée à l'assainissement collectif selon critères de répartition définis	Détail des agents intervenants pour l'assainissement collectif		Montant retenu
Affaires juridiques et administration générale	Secrétariat des assemblées, rédaction des marchés publics, assistance juridique, suivi du contentieux (en matière de ressources humaines et d'assistance aux agents victimes d'agression dans le cadre de leur fonction et constitution de partie civile)	4	0,15	Responsable	1	9 355,05 €
			0,05	Assurance	1	1 508,40 €
			0,2	Agents	2	9 203,50 €
			Total		18 558,55 €	
critère de répartition : nombre de marchés publics, de délibérations, de contrats et d'actes concernant le service par rapport au nombre total.						
DSI	Paramétrage et suivi des contrats de maintenance des outils informatiques et téléphoniques	7	0,08	Responsable	1	6 408,64 €
			0,17	Agents	6	6 399,76 €
			Total		12 808,41 €	
critère de répartition : nombre de postes utilisés par le service au regard du nombre total de postes et de matériels de l'agglomération						
Communication	rédaction des supports communautaires, relations presse, opérations de communication spécifiques à la régie assainissement	2	0,04	Agents	2	1 997,77 €
				Total		1 997,77 €
critère de répartition : calcul au réel du temps consacré à la compétence assainissement collectif						
Ressources humaines	Gestion du personnel, de la formation et de la médecine du travail	21	0,04	Responsable	3	1 646,50 €
			0,26	Agents	18	2 839,61 €
			Total		4 486,11 €	
critère de répartition : nombre d'agents affectés à la compétence assainissement collectif par rapport au nombre total d'agents.						
Finances et budget	Préparation budgétaire, présentation et suivi des délibérations budgétaires, suivi des emprunts, ordonnancement (dépenses et recettes), suivi de l'actif, suivi financier des marchés publics	7	0,05	Responsable	1	2 738,60 €
			1,21	Agents	6	39 405,33 €
			Total		42 143,93 €	
critère de répartition : nombre d'opérations comptables relevant de la compétence assainissement collectif par rapport au nombre total d'opérations effectuées en 2014.						
Direction générale et parc auto	Gestion administrative direction générale	2	0,10	Agents	2	3 315,90 €
	Gestion administrative parc auto	3	0,03	Responsable	1	1 231,35 €
			0,05	Agents	2	2 235,88 €
	Gestion technique parc auto - atelier VL/PL/Engins	5	0,05	Responsable	1	1 350,40 €
			0,20	Agents	4	6 292,84 €
	Total		14 426,37 €			
critère de répartition : calcul, en fonction du nombre d'agents, du temps passé sur la coordination du service collecte et traitement, ainsi que sur la gestion administrative du parc auto						
TOTAL DES FRAIS DE PERSONNEL (012)		51	2,68			94 421,13 €

Charges générales (011) du budget général affectées à la compétence assainissement collectif				Montant retenu
TOTAL des charges d'administration générale 2015	154 795,84 €			
Nombre d'ETP alloués aux fonctions supports (Communication, Informatique, RH, Marchés et Aff. Juridiques, Finances)	51,0			
Nombre d'ETP alloués au service assainissement collectif	2,68			
Pourcentage	5,26%			
Participation du Budget annexe assainissement collectif au budget général :	154 795,84 €	x	5,26%	8 136,68 €
TOTAL DES CHARGES GENERALES (011)				8 136,68 €

TOTAL des frais d'administration générale 2015 pour le budget annexe assainissement collectif			Montant retenu
Frais de personnel			94 421,13 €
Charges générales			8 136,68 €
TOTAL			102 557,81 €